

# COMPTE RENDU ETR NAT Artistique

Du 11 avril 2019

## Présents :

Emmeline AYMARD, Flore ATTYASSE, Elodie PIGNAL, Anna JIMENEZ, Loïc ISAMBERT, Marie TAVENARD, Franck SCHOTT.

## Absents et/ou excusés :

Début de la réunion à 9h30.

- Organisation des championnats de La Réunion des 27 et 28 avril 2019 :

Un point sur l'organisation est fait :

La compétition se déroulera à la piscine de Flacourt à Ste Marie, les organisateurs sont Synchro n'Or et les SDO.

La coordination et la répartition des tâches sont finalisées.

L'organisation du site est étudiée.

- Étude de l'organisation de la cellule/commission pour le fonctionnement de la discipline :

Compte tenu des changements à venir à la ligue et dans la Nat Artistique il est proposé d'établir un recensement des tâches pour le bon fonctionnement de la commission NA. L'ensemble des tâches sera ensuite réparti sur les membres de la commission. Ces travaux seront faits lors d'une prochaine réunion.

- Points divers :

- *Challenge régional* : Le challenge régional prévu initialement sur la piscine du Chaudron doit être, soit maintenu sur ce site mais être intercalé dans la compétition de Natation Course programmée le même jour, soit être déplacé sur un autre site.

Il est proposé d'étudier la faisabilité sur Plateau Caillou et à défaut de le maintenir sur la piscine du Chaudron de 11h à 15h.

- *Formation officiels D et C* : Comme demandé par la DTN ces formations devront être effectuées par nos ressources locales. Une demande officielle désignant les personnes ressources devra être faite auprès de la DTN. Il est proposé de désigner Flore et Emmeline.

- *Règlement fédéral pour la qualification aux nationaux DOM-TOM* : Il est proposé d'amender le règlement comme suit et de le proposer à la DTN pour application sur la prochaine saison :

Pour les championnats d'hiver : Envoi de vidéos des figures imposées et/ou ballets libres et/ou techniques avant les Journées d'automne de l'Île de France pour évaluation par le jury de l'IDF.

Pour les championnats d'été: ~~Même procédé si ce sont des solos et des duos seulement. S'il y a une équipe dont le club évolue au niveau national,~~ La Ligue Régionale organise une compétition sur place de figures imposées et de ballets avec la présence d'un juge A désigné par la FFN et des officiels de la région (toutes catégories, toutes épreuves). ~~Ces épreuves seront filmées et seront, par la suite, évaluées par un Comité de Sélection en métropole afin de valider les résultats.~~ Tous les clubs de la Région peuvent y participer.

Sont proposées lors de cette compétition, toutes les épreuves FFN des catégories Avenirs, Jeunes, Juniors et Séniors qualificatives pour les championnats de France N2 et la Finale des Jeunes.

Le juge arbitre A désigné par la FFN valide les résultats et les qualifications dès la fin de la compétition.

Sous réserve de faire les points de qualification proposés par la FFN, un quota de 3 par épreuve (podium) et par catégorie sera défini dès le début de la saison, à défaut, aucun quota ne sera appliqué.

Un ballet qui fait les points mais n'est pas sur le podium, peut aller aux N3 en métropole.

Concernant le jury de cette compétition, à défaut d'un nombre suffisant d'officiels A et B, des officiels C peuvent être désignés. Toutefois, le minimum d'un juge A ou B par critère sera respecté.

~~Dans le cas contraire, le ou les clubs devront participer aux N3 en métropole.~~

~~Le nombre de ballets des éliminatoires et des finales directes des championnats nationaux ne tiennent pas compte des quotas des DOM TOM qui pourront être rajoutés sur décision de la commission fédérale~~

Fin de la réunion à 11h15